



MERCREDI 27 AOÛT

UN VILLAGE, DEUX CHÂTEAUX D'ORIGINE MEDIEVALE :

LE CHÂTEAU-FORT ET LE CHÂTEAU DE LA FOLLIE



Comme vous l'aurez lu dans notre revue 225, l'année art déco bat son plein... L'occasion de découvrir une des plus jolies petites villes de Hainaut. Le temps pourrait sembler s'y être arrêté et pourtant rien n'est moins vrai ! Le paysage idyllique cache derrière ses hauts murs des collections exceptionnelles rassemblées par leurs hôtes illustres. Nous les écouterons évoquer les approches de conservation et d'entretien de leurs merveilleux patrimoines et leur ardent désir d'en assurer la transmission.

Le château-fort (d'Ecaussinnes-Lalaing) est construit sur un éperon rocheux dominant la plaine environnante et la Sennette. Il se situait à la limite du Comté de Hainaut vers le Duché de Brabant et à la limite des Evêchés de Cambrai et de Liège. Le château de la Follie quant à lui fut érigé au creux d'une vallée sur un terrain boisé marécageux drainé par la Sennette, d'où le nom de « la Follie » synonyme de « Feuillée ». Leurs origines à tous les deux remontent au XIV^{ème} siècle et leur architecture traduit parfaitement l'évolution de nos châteaux défensifs vers les châteaux de plaisance des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles. En y pénétrant ce sont d'immenses pans d'histoire qui s'ouvrent à nous...

Nous débuterons la journée par la visite du château de la Follie à Ecaussinnes d'Enghien, nous y serons accueillis par le comte Emmanuel de Lichtervelde et sa fille Clélia. Ils nous ouvriront la porte vers plusieurs œuvres remarquables conservées à travers les siècles et redécouvertes parfois suite aux fouilles archéologiques menées il y aura bientôt 100 ans, en 1928 ! Les Lichtervelde occupent et prennent soin du château depuis plusieurs générations : leur empreinte veille à préserver et poursuivre le travail des générations précédentes tout en positionnant cette maison séculaire dans son époque...

Nous nous rendrons à la Brasserie de l'Hôtel de Ville pour un bon déjeuner et poursuivrons notre périple à Ecaussinnes ensuite, avec la visite du château-fort, situé en haut des rochers surplombant la Grand-Place. Cet immense château est géré par la Fondation van der Burch et nous serons accueillis par madame Théodore de Brouwer.

Deux visites nous attendent à Ecaussinnes-Lalaing. Parmi les collections qu'il abrite, le château en présente une plus particulière en cette année 2025. A côté des services en céramique et porcelaine de Hainaut, nous verrons les œuvres de céramique rassemblées par le Comte Adrien van der Burch qui fut commissaire au pavillon belge de l'exposition des Arts décoratifs de Paris en 1925. Le mécène épris de voyages et de lettres trouvait primordial que la Belgique fût étroitement associée à cette exposition remarquable. Yves Deleeuw commissaire de l'exposition nous fera le récit de cette collection et de sa présence à Paris en 1925. Clotilde d'Ursel, administratrice de la Fondation van der Burch, nous présentera l'histoire du château sous les Lalaing, les Croÿ et les Burch. Celle-ci est illustrée par les éléments décoratifs et architecturaux remarquables : cheminées et chapelle datant du début du XVIème siècle, somptueuses tapisseries et sculptures ... et même quelques bicyclettes de fabrication unique !

Informations pratiques

Programme

11h – 12h30 : Château de La Follie (rue Haute 27 7190 Ecaussinnes), Comte Emmanuel de Lichtervelde : visite du château sous la conduite de Clélia de Lichtervelde.

13h – 14h30 : déjeuner à la Brasserie de l'Hôtel de Ville

15h-16h30 : Château-fort (rue de Seneffe 1 à 7191 Ecaussinnes-Lalaing), Fondation van der Burch : visite du château sous la conduite de Clotilde d'Ursel ; visite de l'exposition vases en grès art déco d'Adrien van der Burch sous la conduite d'Yves Deleeuw, commissaire de l'exposition.

Merci de ne pas prendre de photos à l'intérieur de ces demeures privées.

Inscriptions indispensables soit via le [site web](#), soit par mail chez [Louise van de Werve](#) ou WhatsApp au 0475 670 165.

Prix : Le montant de la journée s'élève à 95€ pour les membres, 110€ pour les non-membres (visites et déjeuner compris).
Compte DHJ/VESTA BE79 3631 7453 1433.

Conditions d'annulation

Tout désistement ou annulation, avant ou après paiement, devra être signifié le plus rapidement possible par écrit. Le remboursement ne pourra intervenir à moins de 5 jours ouvrables de la date de l'activité.